

Direction de l'Environnement et Espaces Publics
DGAAD/DEEP/SD/MG/SLG/2026-064

Monsieur Jean-Marie PAULOT
Président de la commission d'enquête
Mairie de Neuilly-sur-Marne
1, place François Mitterrand
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Objet : Consultation du public « projet de filière membranaire haute performance (FMHP) pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand »

Noisy-le-Grand, le 29 Juin 2026

Monsieur le Président,

Le projet du SEDIF prévoit un investissement de plus d'1 milliard d'euros pour déployer l'Osmose inverse basse pression (OIBP) dans ses trois usines principales (Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne). Ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau distribuée en retenant davantage les micropolluants (pesticides, PFAS), les particules et les sels minéraux.

La Ville de Noisy-le-Grand est favorable à l'amélioration de la qualité de l'eau et notamment au fait de retenir davantage les polluants qu'il est prévu de traiter.

Néanmoins, le projet soulève plusieurs questions, aussi la ville de Noisy-le-Grand **formule un avis réservé et demande la prise en compte des remarques et questions suivantes :**

- **Impact économique pour les usagers :** le coût du projet sera répercuté sur les factures d'eau des consommateurs à hauteur de 4 euros par mois et par foyer, hors inflation. Il faut donc s'attendre à ce que la hausse des tarifs de l'eau potable augmente du fait de l'inflation.
- **Qualité des membranes :** quelle est la durée de vie des membranes utilisées ? Sont-elles ensuite recyclées ?
- **Impact sur la ressource en eau :** le projet implique une augmentation des prélèvements en Marne de l'ordre de 11 %, sans tenir compte des objectifs nationaux de sobriété, en raison de la surconsommation d'eau liée au processus ; est-il possible de réduire cette surconsommation ?
- **Gestion des concentrats :** les concentrats correspondent à la fraction de l'eau retenue par les membranes. Ils contiennent une partie des micropolluants présents initialement dans la ressource et sont rejetés directement en Marne, faute de solution de traitement économique. Bien que cela n'augmente pas la quantité absolue de polluants dans la rivière, cela entraîne une concentration localisée en aval, posant la question de la solidarité amont-aval (captages, sites de baignade) et de l'impact sur les milieux aquatiques et la faune ; est-il possible de modifier le processus et de proposer des solutions alternatives de traitement des concentrats pour éviter de les rejeter dans la rivière ?

.../...

- **Efficacité limitée** : malgré le surcoût économique, les polluants persisteront dans la rivière. Cela pose question, notamment pour les collectivités situées en aval et qui devront recommencer le traitement. Est-il possible de construire un mécanisme de prise en charge avec l'Agence de l'Eau pour éviter de traiter plusieurs fois les mêmes polluants dans le même bassin versant ?
- **Impact environnemental** : le projet entraîne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation électrique, ce qui va à l'encontre des objectifs de transition écologique. Serait-il possible d'améliorer le rendement énergétique du processus de traitement ?

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Vincent MONNIER

*Maire de Noisy-le-Grand
Premier Vice-Président de l'Etablissement Public
Territorial Grand Paris Grand Est*

